

Entraîneur Basket / agent de développement club

FICHE DE POSTE :

MISSIONS PRINCIPALES

Missions sportives :

- Il planifie les séances pédagogiques pour les différents publics ;
- Il prépare et anime ses interventions (entraînements et stages) ;
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents ;
- Il est force de proposition dans la mise en place d'activités et la participation à ces activités (organisation de compétitions, de stages, déplacements sur de grandes manifestations) ;
- Il gère les plannings d'entraînements et compétitions des jeunes compétiteurs ;
- Il est l'entraîneur référent du club pour gérer au quotidien le suivi de toutes les équipes ;
- Il intervient, après accord préalable du président, dans les différentes structures fédérales (comité 44, ligue, FFBB).

Missions de développement :

- Il mène et coordonne les projets de développement de l'activité en rapport avec le projet associatif du club afin de pérenniser son emploi ;
- Il assure la promotion du club auprès des établissements scolaires de Blain et de la communauté de communes du pays de Blain (Le Gâvre, Bouvron, La Chevallerai, Blain).
- Il étudie, mène et coordonne, si le projet est retenu, la mise en place d'une Collaboration Territoriale de Club des clubs de basket de la communauté de communes du Pays de Blain (Blain, Le Gâvre et Bouvron).

Missions administratives :

- Il contribue à la programmation des rencontres et à l'établissement du planning des permanences en relation avec le secrétaire ;
- Il rédige des comptes rendus et des articles et participe à la mise à jour de la mise à jour du site Internet du club ;
- Il rend compte au comité directeur de ses activités via des comptes rendus hebdomadaires.
- Il recherche et participe aux montages de dossiers d'aide aux financements / subventions auprès des administrations (Mairie, Communauté de Communes, CNDS, DRDJSCS, CROS...).

Participation à la vie du club :

- Il participe aux réunions du comité directeur sur invitation du président ;
- Il participe aux tâches organisationnelles lors des événements organisés par le club.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE, TECHNICITE

Responsabilité :

Il est responsable de la seule qualité des missions qui lui sont confiées :

- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition ;
- Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînement, stages, compétitions...)
- Répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs, résultats...)
- Garantir le respect de la politique sportive mise en place en application du projet associatif du club ;
- Respecter le devoir de réserve et le principe de discrétion professionnelle.
- Il n'a pas la responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés, mais peut être amené à exercer une mission de conseils et de formation aux encadrants bénévoles.

Autonomie, initiative :**Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :**

- Il organise son activité en fonction de la politique sportive du club ;
- Il élabore le planning des différentes séances pour l'ensemble des licenciés, en collaboration avec la commission technique du club qui valide le programme annuel des interventions ;
- Il prépare les déplacements (convocations, informations auprès des parents...) et assure l'encadrement des joueurs du club lors des compétitions, en accord avec la commission technique et la secrétaire qui valident le programme annuel des compétitions.
- Référents : le président des Gazelles et les membres du bureau en fonction de leurs prérogatives.

Technicité :**Il possède une très bonne connaissance des techniques liées à sa fonction d'entraîneur :**

- Les connaissances sportives de sa discipline ;
- Les règles encadrant sa discipline (réglementation, sécurité...)
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes ;
- Des capacités en termes d'organisation et de communication.

SYNTHESE DE LA FICHE DE POSTE**Compétences requises :**

Compétences organisationnelles et relationnelles (parents, jeunes, joueurs compétiteurs, dirigeants)

Compétences techniques, tactiques et physique sur le Basket en compétition.

Adhérer pleinement au Projet Associatif du club.

Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Power Point...)

Titulaire du permis B – véhicule impératif

Diplôme minimum requis :

Brevet d'Etat Basket.

Lieu :

Principalement ville Blain : salle Noël Gérard, salle Jean Hervy, local associatif rue de la Forêt + déplacements en compétitions et Pays de Blain (Blain, Bouvron, Le Gâvre, La Chevallerai).

Type de contrat :

Contrat à durée déterminée qui doit déboucher sur un contrat à durée Indéterminée, si création du poste avec les aides à l'emploi du CNDS, aide embauche TPE...

Durée :

Temps Plein modulé annualisé = 1575 h / an.

Salaire :

A partir 9,67 € brut de l'heure et plus selon expérience et diplômes.

